



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°174-2023

OBJET :

Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
Iramas Cyclotourisme dans le
cadre du cinquantième
anniversaire de sa création

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » +
2 « Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 013-211300637-20231115-174_2023-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Séance du 15 novembre 2023

L'An deux mille vingt-trois et le quinze novembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Jean-Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD
Régine SONZOGNI par Daniel HIGLI
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Miramas Cyclotourisme dans le cadre du cinquantième anniversaire de sa création

L'association Miramas Cyclotourisme fête cette année ses 50 ans. A cette occasion elle souhaite organiser une journée festive le 25 novembre 2023 à la salle Colomb, à l'issue de son assemblée générale.

Un buffet sera proposé aux participants, soit environ 90 personnes, pour un montant estimé à 2 062 € TTC et, afin de garder un souvenir de ces 50 ans un tee shirt floqué aux couleurs de l'association Miramas Cyclotourisme sera offert pour un coût total de 420 € TTC.

L'investissement pour la réussite de cette journée d'anniversaire engendre un coût budgétaire supplémentaire au titre duquel l'association sollicite de la commune le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Considérant l'encrage historique de la pratique du cyclisme de loisir et de tourisme sur la commune,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Miramas Cyclotourisme dans le cadre du cinquantième anniversaire de sa création ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 67, article 6745 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Miramas Cyclotourisme dans le cadre du cinquantième anniversaire de sa création.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 67, article 6745 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 24/11/2023

Le Maire

Acte signé le 16 novembre 2023

Frédéric VIGOUROUX